



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LA MISSION

ACCOMPAGNEMENT EN SANTE

L ACCES AUX DROITS

LES MISSIONS DES CONSEILLERS SOCIAUX

Rupture de droits obligatoires et complémentaires, dossiers complexes

- **Accès aux droits**
- **Complémentaire santé solidaire**
- **Aide médicale état**
- **Carte vitale et compte AMELI**
- **Indemnités journalières**
- **Accident du travail grave et/ou mortel**
- **Caractère professionnel AT/MP**
- **Action sanitaire et sociale**

LE PUBLIC CONCERNE

- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Personnes en situation irrégulière
- Victimes de violences conjugales hébergées en foyer
- Jeunes en rupture familiale
- SDF
- Détenus ou ancien détenu
- Toute autre personne concernée par le problème d'accès aux droits



LES PARTENAIRES

- Emmaüs
- Les restos du cœur
- Services sociaux et PASS hospitalière
- CAF,CARSAT
- SIAO , ADOMA, PIERRE VALDO
- Organismes de tutelles, ASE, PJJ
- Missions locales
- Centre pénitentiaire
- Les CCAS, les EDES

LE FONCTIONNEMENT

Comment nous saisir ?

- Par mail : capp.celluleacces.cpam-vauclyse@assurance-maladie.fr
- Par téléphone : Mr HOFFMANN 04 90 81 37 84 ou Mr KERNEIS 04 90 81 37 80
- Lors des permanences

Comment se fait le suivi ?

- Echanges par mail
- Par téléphone
- Lors de permanences
- Possibilité de rendez-vous à domicile

L'ACCOMPAGNEMENT EN SANTÉ

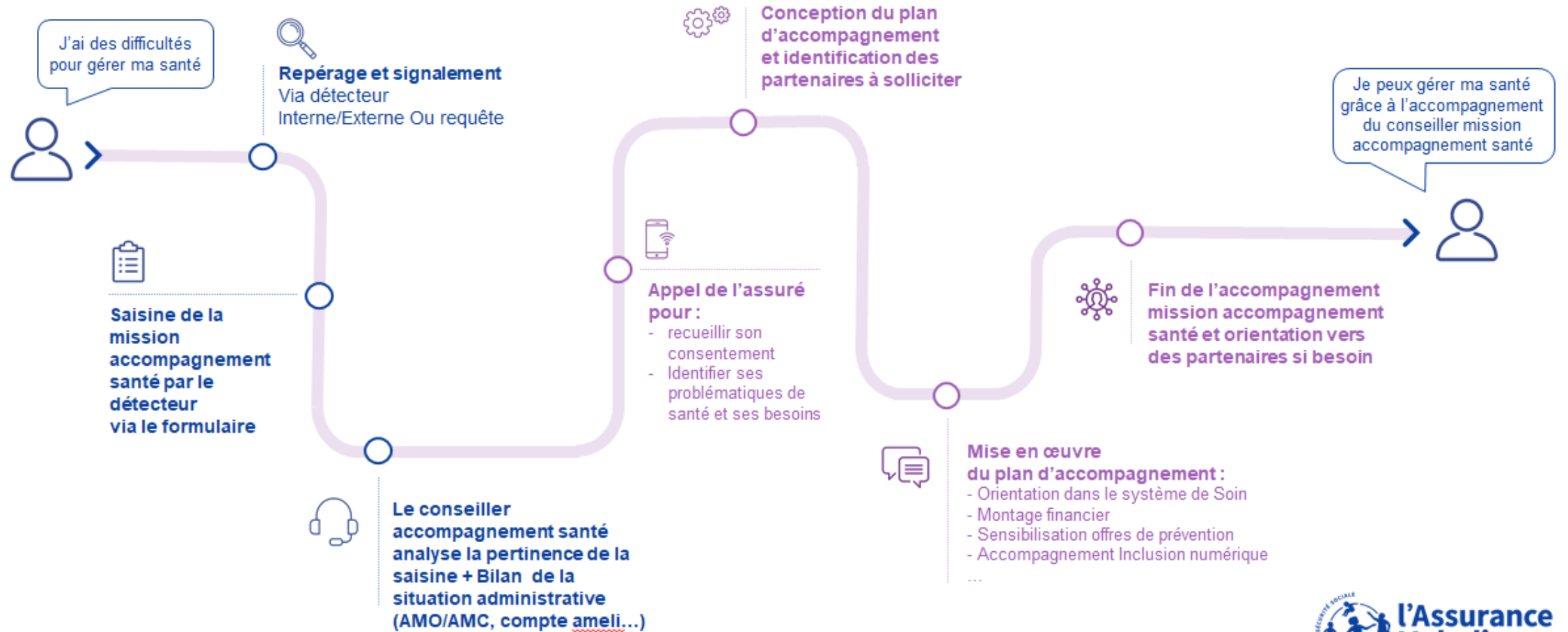
LA MISSION ACCOMPAGNEMENT EN SANTE : SON RÔLE

La mission d'accompagnement en santé lutte contre les renoncements et les difficultés d'accès aux soins.

Présente dans chacune des CPAM de métropole, la MAS a pour missions :

- **Créer de la « guidance » dans le cadre :**
 - de l'accès aux droits (C2S, accompagnement au choix d'un OC, 100% santé etc.)
 - du parcours de soins
- **Lever les freins financiers dans le cadre:**
 - du reste à charge
 - de l'avance des frais
 - de l'aide à l'acquisition d'une mutuelle

DE LA DETECTION A L'ACCOMPAGNEMENT : LE PARCOURS TYPE



LA MISSION ACCOMPAGNEMENT EN SANTE : LE FONCTIONNEMENT

Le patient vous fait part d'une difficulté :

- Vous lui expliquez le dispositif et ses enjeux et recueillez son consentement,
- Vous nous faites parvenir par mail, en nous indiquant seulement les nom, prénom, coordonnées de l'assuré concerné (**aucun numéro de sécurité sociale**), la problématique rencontrée en quelques lignes.

Pour tout renseignement :

Mail : mas84.cpam-vaucluse@assurance-maladie.fr

FORESTIER Estelle : 04 90 81 37 38

CRAHAY Géraldine : 04 90 81 37 48

PALMER Aurore : 04 90 81 37 08

INTERLOCUTEURS CPAM

Conseillers de la MAS ACCES AUX DROITS

- Informations réglementaires
- Formalités et démarches
- Situations complexes
- Orientation en cas de difficultés financières
- Tél : 04 90 81 37 84 - 37 80
- mail : capp.celluleacces.cpam-vaucluse@assurance-maladie.fr

Conseillers de la MAS ACCES AUX SOINS

- Accompagnement personnalisé en cas de renoncement ou de difficultés d'accès aux soins
- Tél : 04 90 81 37 08 - 37 38 - 37 48
- mail : mas84.cpam-vaucluse@assurance-maladie.fr



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

